

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 23 octobre 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 23 du mois d'octobre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 16 octobre 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Anne Laure Jean Baptiste, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Baptiste GRANGE

**ABSENTS EXCUSES**

Laura LAVILANIE  
Raphael BENOIT  
Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 septembre 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **25 septembre 2023** est approuvé à l'unanimité.

**PROGRAMME DE NATATION A L'ECOLE PRIMAIRE**

**(87-2023)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de maintenir la natation à l'école primaire. Jusqu'à présent les cours de natation se faisaient à la piscine de la résidence des Balcons de la NESTE moyennant une participation de 500€.

A partir de cette année, ils ne peuvent plus mettre à disposition le bassin et il est également très difficile de trouver un maître-nageur. Il est donc impératif de trouver une autre solution. Le « savoir nager » faisant parti du programme obligatoire des élèves pour la rentrée au collège.

Grâce à l'ouverture du bassin olympien, Balnéa peut accueillir les groupes scolaires dans les meilleures conditions. Ils mettent à disposition deux maîtres-nageurs par groupe (un qui enseigne et l'autre qui surveille pour plus de sécurité) ainsi que tout le matériel nécessaire au bon apprentissage.

L'engagement financier de la commune pour l'année scolaire 2023/2024, s'évalue comme suit :

- Prix de l'entrée : de 2,50€ par élève (gratuit pour les accompagnateurs).  
Soit pour nbre élèves  $2 \times 35 \times 2.50 \text{ €} = 175 \text{ €} \times 7 = 1225 \text{ €}$
- Prix transport : pour 4 classes il faut 7 fois 2 allers retours (14) au prix unitaire de 185 € TTC  
Soit 2 590 € TTC

Le budget total s'élève à 3815 € TTC pour l'année (545 € TTC par sortie)

Pour l'année scolaire 2022/2023 le montant s'élevait à environ 1800 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide:

- De valider un budget de 3815 € TTC pour le programme de natation de l'école primaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau